

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du MARDI 8 NOVEMBRE 2022**

Année scolaire : 2022/2023
 Numéro de séance : 1
 Date de convocation : 14/10/2022
 Présidence de : Mme BERINGUIER Sylvie
 Principale

Quorum : 13
 Nombre des présents : 22
 Nombre d'absents excusés : 2

Signatures

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Annexe	Page	Numéro d'acte
I. PREAMBULE			
Adoption du projet ordre du jour		3	
Désignation du secrétaire de séance		3	
Modification de l'ordre du jour		3	
II et III. INSTALLATION ET REGLEMENT INTERIEUR DU CA			
Installation du conseil et des commissions	2	3	7
Règlement intérieur du CA 2022-2023	1	3	7
Bilan de rentrée	3	4 et 5	
IV. BUDGET ET AFFAIRES FINANCIERES			
- Restauration scolaire :			
- Forfaits	4	5	3
- Tarifs			
- Tarifs divers		6	6
V. ADMINISTRATIF			
Délégation de signature		6	5
Contrats et conventions		6	9
Recrutement des AED et service civique		4	8
Demandes :			
- Poste infirmière 100%		5	8
- Poste d'AED		4	8
Dons et legs		7	4
Attribution des logements de fonction		7	1 et 2
VI. PEDAGOGIE			
Projets enseignants (sorties, visites, découvertes)		7	
VII. QUESTIONS DIVERSES DES PARENTS D'ELEVES			
	5	8	
VIII. QUESTIONS DIVERSES DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION			

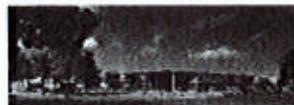
Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : MARDI 8 NOVEMBRE 2022

VOIR LISTE D'EMARGEMENT



COLLEGE DE BELLEGARDE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du : MARDI 8 NOVEMBRE 2022

sous la présidence de : Mme BERINGUIER Sylvie, Principale

		Emargement Présent	Abs	Exc
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement : Mme BERINGUIER Sylvie, Principale		Deunquer		
- Gestionnaire : M. VIANDE Patrick				
- Conseillère Principale d'Education : Mme CHELLAL Molkaïr		MS.		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement : Mme MONDET Elisabeth Mme SARTRE Huguette		Spode		X
- de la commune siège :	1 - M MARTINEZ Juan			
- qualifiées	1 - M. PIERRU Cédric	Pierru		
	2 - M. HERITIER Adrien			X
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 - Mme HOUY Stéphanie, professeur		HOUY		
2 - Mme MEZZAFONTE Christine, professeure D. BARBOSA, remplaçant suppléant		Mezzafonte		
3 - Mme MANET Lise, professeure		Manet		
4 - Mme ALCAZAR Alicia, professeure		Alcazar		
5 - Mme TEISSIER Sophie, professeure		Teissier		
6 - M. CANNAS Victor, professeur		Cannas		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 - Mme DEREIMS Karine, ATTEE		Dereims		
2 - Mme BOUAOUN Zakia, ATTEE		Bouaoun		

REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
-parents	1 - Mme BENEDDINE Florence, FCPE remplacante suppléante, M ^{me} BASSO Sophie			
	2 - Mme QUEQUIN Cathy, FCPE			
	3 - M. BALDY Pascal, FCPE Départ 18h30			
	4 - Mme KELLER Carine, FCPE			
	5 - Mme BELHACHE Magali, FCPE			
	6 - Mme MIMOUN Layla, FCPE remplacante suppléante M ^{me} BRETIN Sandrine			
- élèves	1 - Mme MOKRINI Yasmine 3EC Suppléant : M. ALSALEHSALEM Mohammad 4EC			
	2 - Mme CHELLAL Bedra 4ED Suppléant : BES Mael 3EB			

R.P.E : Ne bow Charal FCPE suppléante 

RPE : Mme ASTRUC Claire FCPE suppléante 

M. Mohammad ALSALEHSALEM

RUBRIQUE I PREAMBULE

Adoption de l'ordre du jour du CA

RESULTAT DU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Désignation secrétaire de séance : Mme BELHACHE, parent FCPE élu au CA

RESULTAT DU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Modification de l'ordre du jour : AUCUN

RESULTAT DU VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION

RUBRIQUE II Installation et règlement intérieur du CA

Installation du conseil et des commissions : Depuis le 21 juin 2021, il n'y a plus de commission permanente. La commission permanente transfère ses pouvoirs au conseil d'administration.

Règlement intérieur du CA 2022-2023

Les parents élus informent les membres du CA, qu'une motion a été rédigée et sera lue à la fin du CA. Les parents expriment leur souhait que l'article 7 puisse respecter l'article R421-25 du code de l'éducation. Ils demandent que les documents préparatoires au CA soient envoyés selon le délai (dans les 8 jours précédents le CA) prévu dans le code de l'Education.

Pour l'article 4 la durée du CA ne changera pas.

RESULTAT DU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Document : ANNEXE 1 et 2

Acte n°7

Informations données par Mme BERINGUIER, Cheffe d'établissement :

Le projet « bien être au collège » : création du dispositif « PHARE » avec une équipe composée d'enseignants, d'administratifs et d'élèves délégués afin de prévenir le harcèlement scolaire.

Des actions seront réalisées la semaine prochaine afin de sensibiliser l'ensemble du collège sur le thème du harcèlement.

Groupe de travail sur le thème « réussite scolaire » pour les élèves en difficultés, le dispositif « devoirs faits » ainsi que des conseils pédagogiques sont mis en place.

Projet sur l'environnement de travail : concernant la diminution du bitume dans la cour, en plantant d'avantage d'arbres afin d'apporter de l'ombre pour certaines salles de cours, de l'ombre pour les élèves à l'extérieur. Le département lance une étude, le collège de Bellegarde sera un « collège pilote ».

Lors des CVC, un groupe de travail est en cours pour travailler sur les espaces scolaires, afin d'améliorer les lieux et les usages.

Ouverture culturelle avec la présence notamment de deux assistantes de langue.

Afin de sensibiliser les élèves sur « l'éducation à la citoyenneté » des actions sont programmées. Les élections d'élèves délégués, éco-délégués ont eu lieu avec l'aide de Mme CHELLAL, CPE, ainsi que des élections pour le CDJ. Les élèves ambassadeurs du dispositif PHARE ont été désignés et seront formés dans le courant du premier trimestre.

BILAN DE RENTREE :

Le collège accueille 449 élèves (une inscription en 4^{ème} est prévue en janvier 2023) répartis sur 17 divisions.

Tous les professeurs étaient nommés à la rentrée.

1 poste de secrétaire de gestion à mi-temps a été ouvert.

Il y a 3 ETP AED ou 6 mi-temps pour avoir plus de flexibilité + 1 poste de contrat civique.

L'infirmière n'est qu'à 50 % hors le collège s'est développé, il y a de plus en plus de PAI, PAP, PPRE. Nous souhaitons avoir l'infirmière à 100 % pour 2023.

RESULTAT DU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte n°8

Classe de 6^{ème} : classe bi-langue = 55 places et 33 places pour la chorale dont 10 élèves de 6^{ème}.

Classe de 5^{ème} : option latin découverte et 4 élèves de 5^{ème} à la chorale

Classe de 4^{ème} :

Classe de 3^{ème} : 9 élèves en option Latin et 16 élèves en langue culturelle anglais

EPI : enseignement pratique interdisciplinaire = annulation des projets par manque d'inscriptions des élèves.

Pour les élèves de 3^{ème} il y aura des cours de préparation aux épreuves écrites et orales du DNB.

18h30 : Départ de Monsieur BALDY Pascal, parent élu FCPE.

Nombre de : PAP : 44 PPS : 22

Devoirs faits : 103 élèves inscrits avec 8 créneaux différents.

AS : 77 licenciés

Les parents élus remercient l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative d'avoir accepté les collégiens « externes » de pouvoir participer à l'AS sur le temps méridien.

ASSR 1 : 111 élèves

ASSR 2 : 92 élèves

DNB : 71 élèves

CFG : 11 élèves

Pour le DNB il est prévu 2 examens blancs, une semaine avant les épreuves terminales les élèves seront en révision. Il est noté que cette année beaucoup plus d'élèves de 3^{ème} sont inscrits en devoirs faits.

Mme BERINGUIER fait part du résultat IVAC (suivi des élèves de 3^{ème} depuis leur arrivée en 6^{ème}) avec un indice de performance qui est assez inquiétant pour le collège de Bellegarde.

Mme BERINGUIER présente le tableau des IMP (Indemnités des Missions Particulières) voir ANNEXE 3.

RESULTAT DU VOTE : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTIO

Nous demandons un 0.5 poste d'AED en plus

RESULTAT DU VOTE : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte n°8

RUBRIQUE IV Affaires financières

Restauration scolaire :

- Forfaits et tarifs 2022/2023 (voir tableau ANNEXE 4)

L'ensemble de l'équipe enseignante soulève l'augmentation du ticket commensaux 2. En soutien à leurs collègues une discussion entre l'équipe administrative et pédagogique permet des échanges et une incompréhension de l'augmentation.

Les parents élus demandent une explication sur l'augmentation aussi importante.

M. VIANDE présente le tableau des tarifs pour la demi-pension.

M. VIANDE, Gestionnaire, explique que l'augmentation est équivalente selon l'indice des personnes employées dans le collège.

RESULTAT DU VOTE : 7 POUR 13 CONTRE 1 ABSTENTION
Acte N° 3

Mme BERINGUIER, Principale par intérim, informe que les parents en difficulté financière doivent rencontrer M. VIANDE afin d'essayer de trouver des solutions. Le fond social est prévu pour l'aide aux parents.

Marchés à incidence financière.

RESULTAT DU VOTE : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
Acte N° 6

RUBRIQUE V Administratif

Délégation de pouvoir et de signature

Contrats et conventions

RESULTAT DU VOTE : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte N° 5

- Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration du collège de Bellegarde a donné délégation au chef d'établissement de signer toute convention et toute commande (tous marchés) dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (à savoir au 1^{er} novembre 2012 : 200.000€ H.T. pour les fournitures et services et 5.000.000 €HT pour les travaux jusqu'au renouvellement du C.A.

Recrutement des AED

RESULTAT DU VOTE : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte N°9

- Le chef d'établissement sollicite le Conseil d'administration pour que celui-ci l'autorise à engager le collège pour le recrutement de personnels de types AED ainsi qu'un service civique.

Dons et legs

RESULTAT DU VOTE : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Actes N° 4

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration du collège de Bellegarde autorise celui-ci à recevoir tout don ou legs, provenant notamment du foyer socio-éducatif du collège.

Attribution des logements :

Attribution d'un logement de fonction (n°1) à Mme CARBONNEL, agent d'accueil, par nécessité absolue de service.

RESULTAT DU VOTE : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

(L'intéressée ne vote pas)

Acte N°1

Attribution d'un logement de fonction (n°2) à M. VIANDE, gestionnaire, par nécessité absolue de service.

RESULTAT DU VOTE : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

(L'intéressé ne vote pas)

Acte N°2

Attribution d'un logement de fonction (n°3) à Mme BOBE Gwenaëlle, Infirmière en COP

PAS DE VOTE CAR DEJA VOTÉ EN CA LE 31/08/2022.

RUBRIQUE VI Pédagogie

PROJETS ENSEIGNANTS :

Journées sur le thème de l'Antiquité pour différents niveaux :

- Atelier d'écriture
- Animations sur les « gladiateurs »

Annonce de l'annulation des projets de l'équipe enseignante (. ZOIA, MME ALCAZAR, MME HOUY) sur les thèmes de l'audiovisuel, l'expression corporelle, car peu d'élèves inscrits dans le niveau 3^{ème}.

RUBRIQUE VII QUESTIONS DIVERSES DES PARENTS D'ÉLÈVES

Lecture de la motion rédigée par les parents élus (ANNEXE 5)

La mise en place d'un groupe de travail pour la préparation du CA pour la DGH et le règlement intérieur est demandé par les parents élus.

Mme BERINGUIER, n'a pas la possibilité d'organiser ces groupes de travail par manque de temps (pas d'adjoint).

La commission permanente est redemandée par les parents élus, décision déjà prise sur l'annulation de cette commission, les pouvoirs sont transférés au CA.

Les parents élus demandent à nouveau la possibilité qu'un parent d'un élève assiste aux conseils de classe et reste quand c'est au tour de son enfant.

Mme BERINGUIER et Mme CHELLAL ne souhaitent pas accorder aux parents d'élèves élus cette requête, elles précisent que certains parents ne savent pas rester impartiaux quand c'est le cas de leur enfant qui est débattu.

Une charte a été signée par tous les parents élus sur l'engagement et le respect de la confidentialité concernant les CA et toutes les instances où les parents sont élus. Les parents adhérents ont également signé cette charte pour les conseils de classe auxquels ils participent.

Les parents élus demandent de pouvoir récupérer les adresses mail des parents des élèves du collège, qui le souhaitent, afin de favoriser la communication.

Mme BERINGUIER exprime la difficulté administrative d'extraire les adresses mail des parents qui donnent leur accord. La question a été posée à la DASI plateforme informatique du RECTORAT, qui a répondu que pour le moment ce listing ne pouvait pas être donné par manque de critère de choix informatique.

Les parents proposent de réaliser de quoi informer les parents en général.

Mme HOUY propose de distribuer aux élèves de tous les niveaux, des papiers explicatifs sur la FCPE parents élus afin de récolter les adresses mail des parents qui le souhaitent.

Les parents élus remercient Mme HOUY de cette proposition.

Les parents élus demandent d'informer les parents des élèves élus (délégués) aux instances des dates de réunions préparatoires (qui se déroulent pendant les cours) afin qu'ils soient informés de leur absence en cours.

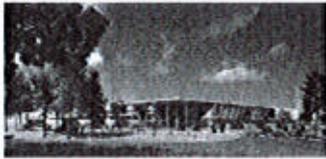
Mme CHELLAL explique l'importance de n'informer que les élèves et non les parents directement afin de rendre l'élève plus responsable.

D'autres questions ne peuvent pas être posées par manque de temps.

RUBRIQUE VIII QUESTIONS DIVERSES DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

AUCUNE

Heure de FIN du CA : la séance est levée à 20h15 , l'ordre du jour étant épuisé.



Collège Federico Garcia Lorca
661 ave des Lacs – 30127 BELLEGARDE
Tel : 04 66 01 14 16

annexe 1

Nov 2022

<p>REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>

Préambule : Le Conseil d'Administration tient ses séances dans le respect des textes en vigueur : Déclaration universelle des droits de l'homme, Préambule de la Constitution de 1958, décret de 1985 modifié en 2005. Il est garant du respect des valeurs de la République.

En conséquence, il réfute toute idée ou manifestation d'inégalité entre les humains, toute idée de prosélytisme politique ou religieux.

Au-delà de ses compétences juridiques, le Conseil d'Administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue.

Le Chef d'Etablissement, président du conseil d'administration, dirige les débats tout en favorisant l'expression de ses membres.

Article 1 : La règle du quorum (présence de la majorité de ses membres) se vérifie à l'ouverture de la séance.

Article 2 : L'ordre du jour est adopté en début de séance en s'appuyant sur le projet envoyé avec la convocation. Toute question diverse doit être déposée 48 heures avant la séance par écrit auprès du Chef d'Etablissement.

Article 3 : Le Conseil d'Administration ne se tient pas en séance publique, le Président peut inviter des personnes au titre de leur qualité ou de l'éclairage qu'elles pourraient apporter aux débats.

Article 4 : La durée des séances ne doit pas dépasser deux heures et demie, si à cette échéance, l'ordre du jour n'est pas épuisé, il est demandé une prolongation d'une demie heure qui peut être refusée par la majorité des membres.

Article 5 : La prise de parole durant les séances est gérée par le Président.

Article 6 : Les votes en Conseil d'Administration sont personnels, si un des membres le demande, le vote se déroule à bulletins secrets. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 7 : Des documents complémentaires susceptibles d'éclairer les débats peuvent être distribués durant la séance avec l'autorisation du Président.

Article 8 : Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque séance, il émane successivement de chacune des catégories élues.

Article 9 : Publication : le procès-verbal en son entier (les actes votés et le compte rendu de la séance intégrant les vœux débattus et votés) est transmis aux membres du CA et aux autorités de tutelle, il est approuvé lors de la séance suivante. Le procès-verbal en son entier est affiché dans l'établissement dans des lieux accessibles aux personnels, aux élèves et aux parents d'élèves ainsi que sur le site de l'établissement.

Article 10 : Tous les membres du Conseil d'Administration sont tenus à l'obligation de discrétion. Voté, le règlement intérieur du Conseil d'Administration s'applique à tous.



COMMISSION PERMANENTE 2022-2023 :
12 membres

La commission permanente transfère ses pouvoirs au conseil
d'administration depuis juin 2021

Représentants membres de droit :

Mme BERINGUIER Sylvie Principale par intérim
M. VIANDE PATRICK Gestionnaire

Personnalité :

M. PIERRU Cedric
Représentant de l'environnement socio-économique

Représentants élus des personnels :

- 3 Personnels d'enseignement et d'éducation :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme		
Mme		
Mme		

- 1 Personnel A.T.O.S.S. :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme		Mme

Représentants élus des parents et élèves :

- 3 Parents :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS :
M.		
Mme		
Mme		

- 1 Elève TITULAIRE:

	TITULAIRE:	SUPPLEANT : -
M.		
Mme		



**CONSEIL DE DISCIPLINE 2022-2023 :
13 membres**

Représentants membres de droit :

Mme BERINGUIER Sylvie	Principale par intérim
M. VIANDE Patrick	Gestionnaire
Mme CHELLAL Molkaïr	Conseillère principale d'éducation

Représentants élus des personnels :

- 4 Personnels d'enseignement et d'éducation :

TITULAIRES

Mme ALCAZAR Alicia
M. CANNAS Victor
Mme HOUY Stéphanie
Mme TEISSIER Sophie

SUPPLEANTS

Mme MEZZAFONTE Christine
M. BARBOSA Antonio
Mme MANET Lise
M. ZOIA Luc

- 1 Personnels A.T.O.S.S. :

TITULAIRE

Mme BOUAOUN Zakia

SUPPLEANT

Mme SANCHEZ RUIZ Emilie

Représentants élus des parents et élèves :

- 3 Parents :

TITULAIRES

Mme BELHACHE Magali
Mme BON Chantal
Mme ASTRUC Claire

SUPPLEANTS

Mme CHOPIN Viginie
Mme MEYNLE Stéphanie
Mme KELLER Carine

- 2 Elèves :

TITULAIRES

Mme MOKRINI Yasmine3EC
Mme CHELLAL Bedra 4ED

SUPPLEANTS

M. BES Mael 3EB
M. ALSALEHALSALEM Mohammad 4EC



INSTALLATION DES MEMBRES DU CESC 2022 - 2023

Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

articles 30-3 et 30-4 du décret 85-924 du 30 août 1985 modifié
 Circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006

Le Chef d'Établissement, Président :	MME BERINGUIER SYLVIE, PRINCIPALE PAR INTERIM
Personnels d'éducation	Mme CHELLAL Molkair
Personnels ATOSS	Mme BOBE Gwenaëlle Mme CHUECOS Ingrid - Assistante sociale Mme DEREIMS Karine
Membres désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration	
Représentants des Personnels enseignants	Mme MANET Lise Mme ALCAZAR Alicia
<i>Suppléants :</i>	<i>M BAUMANN Nicolas, Mme WOLF Lorraine</i>
Représentants des parents d'élèves	Mme COURTHIAL Nadège Mme MIMOUN Layla Mme QUEQUIN Cathy <i>Mme DA SILVA Aurore</i> <i>Mme BENEDDINE Florence</i> <i>Mme KELLER Carine</i>
<i>Suppléants :</i>	
Représentants des élèves	M. ALSALEHALSALEM Mohammad 4EC
<i>Suppléants</i>	<i>Mme CHELLAL Bedra 4ED</i>
Représentants de la commune	Selon besoin



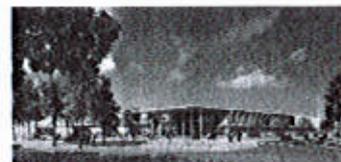
MEMBRES DE LA COMMISSION EDUCATIVE 2022-2023

Rôle : Elle participe notamment à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement mais également des mesures de responsabilisation.

Organisation : (à définir) Les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement.

Composition (personnes) :

Le Chef d'Etablissement, Président :	Mme BERINGUIER Sylvie, Principale par intérim
Conseillère principale d'éducation	Mme CHELLAL Molkair
Personnels ATOSS + COP:	Invités en fonction des besoins Mme SANCHEZ RUIZ Emilie ou Mme BOUAOUN Zakia
Représentants des personnels enseignants :	Le professeur principal de la classe + un professeur extérieur à la classe et selon les besoins, d'autres enseignants TIT : Mme TEISSIER Sophie, SUP : M.HOUY Stéphanie
Représentant des parents d'élèves	1 représentant des parents d'élèves élu au CA TIT : Mme BENEDDINE Florence SUP : Mme BON Chantal
Représentants des élèves (2) :	Invités si besoin Mme MOKRINI Yasmine 3EC



Commission Hygiène et Sécurité
Collège de Bellegarde
2022 - 2023

Le Chef d'Etablissement, Président :	MME BERINGUIER SYLVIE, PRINCIPALE PAR INTERIM
Conseiller d'Education	Mme CHELLAL Molkair
Gestionnaire	M. VIANDE Patrick
Représentants des Personnels Enseignants (1 ou 2 tit + 1 ou 2 sup) <i>Suppléants :</i>	Mme MEZZAFONTE Christine Mme <i>Mme VIRGA Auriane</i> <i>Mme HOUY Stéphanie</i>
Représentants des Personnels Administratifs (1 ou 2 tit + 1 ou 2 sup) <i>Suppléants :</i>	Mme DEREIMS Karine Mme BOUAOUN Zakia <i>Mme SANCHEZ RUIZ Emilie</i>
Représentants des Parents d'élèves (1 ou 2 tit + 1 ou 2 sup) <i>Suppléants</i>	Mme QUEQUIN Cathy Mme MIMOUN Layla <i>M. BALDY Pascal</i> <i>Mme KELLER Carine</i>
Représentant Expert Infirmière	Mme BOBE Gwenaelle
Représentant des collectivités de rattachement : Représentant élu de la commune siège Représentant élu du Conseil Régional ou du Conseil Départemental	M. MARTINEZ Juan – Maire de Bellegarde ou un représentant Mme Elisabeth MONDET ou Mme Huguette SARTRE

Indemnité mission particulière

Professeurs	Missions	IMP							
Mme Teissier	coordonnatrice EPS	1							
Mme Lévêque	PIAL	1	optimisation des moyens AESH PIAL résidence d'artiste/ parcours artistique/ pass culture						
Mme Houy	Référent culture	0,25							
Mme Alcazar	Devoirs faits	1	Mise en place et suivi du dispositif citoyenneté, égalité filles/garçons, éducation au respect, démocratie scolaire						
Mme Berthet	Citoyenneté	0,5							
M. Charrier	Support numérique	0,25	serveur, ENT						
Mme Alcazar	Environnement	0,5	projet éco-responsabilité						
M. Barbosa	Erasmus	0,25	Constitution dossier inter-degré						
Mme Teissier	Harcèlement	0,5	Mise en place Dispositif Phare / semaine Bienveillance / formation des élèves ambassadeurs						
Mme Chellal	Décrochage scolaire	0,25	Suivi des élèves en situation de décrochage						
		5,5							

1/ Tarifs FORFAITS :

		T1 <i>(septembre à décembre)</i>	T2 <i>(janvier à mars)</i>	T3 <i>(avril à juin)</i>
FORFAITS	4 jours	182	151	137
	3 jours	137	113	103
	2 jours	91	76	69

2/ Tarifs TICKETS Élèves : 3,50€ :

Juillet : Tickets à acheter obligatoirement à l'avance.

3/ TARIF tickets COMMENSAUX :

CATÉGORIE	TARIFS depuis 2016	TARIFS 2023
COMMENSAUX 1 (indice inférieur à 355)	3,60 €	3,60 €
COMMENSAUX 2 (ind. Supérieur à 355)	5,00 €	5,00 €
COMMENSAUX 3 (Visiteurs)	8,00 €	8,00 €

4/ TARIFS DÉGRADATIONS MANUELS SCOLAIRES :

DÉSIGNATION	TARIFS
Perte	Prix d'achat neuf
Manuel inutilisable	Prix d'achat neuf
Dégradation importante (graffiti, déchirure, stabilo,...)	Moitié du prix d'achat
Dégradation légère (livre recouvert mais légèrement corné - non déchiré)	0,00 €
Usure normale	0,00 €

5/ TARIFS AUTRES DÉGRADATIONS :

DÉSIGNATION	TARIFS
Dégradation (mobilier et bâtiment)	Côut des réparations

6/ TARIF BADGE perdu ou dégradé : 5,00€ (Le premier est gratuit)

7/ Tarif CARNET CORRESPONDANCE : 6,00€



annexe 5

Le collège des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du Collège Federico Garcia Lorca de Bellegarde, souhaite porter la présente motion relative au point 4 de l'ordre du jour "règlement intérieur du conseil d'administration 2022 2023" du Conseil d'Administration du 8/11/2022.

Cette motion concerne spécifiquement l'envoi des documents préparatoires à tout Conseil d'Administration.

En effet, cette première instance de l'année permet d'installer les modalités d'un bon fonctionnement du Conseil d'Administration et d'examiner les conditions d'organisation du dialogue avec les parents.

Selon l'Article R421-25 (Paragraphe 3 : Fonctionnement) du Code de l'éducation, le chef d'établissement " *envoie les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence.*" Or, malgré nos demandes, aucun document préparatoire n'a été remis, à ce jour, aux différents collèges de représentants de cette nouvelle assemblée.

Dans ces conditions, comment donner un avis crédible et éclairé sur un sujet comme les tarifs de cantine applicables en ces temps d'importantes augmentations des coûts de l'énergie et des matières, sachant déjà que pour certaines familles les difficultés économiques se creusent ?

Comment le collège des parents d'élèves pourrait porter les voix de tous les parents d'élèves sans connaissance des augmentations prévues notamment en lien avec les différents sujets abordés dans le point 6 de l'ordre du jour " Affaires financières" ?

Nous nous sommes engagés à représenter dans les instances du collège TOUS les parents d'élèves. Ceci suppose que nous ayons connaissance au préalable des sujets soumis au vote et des avis à donner.

Nous devons avoir le temps, sauf en cas d'urgence (ce qui n'est pas la situation d'un Conseil d'Administration d'installation), de consulter les personnes que nous représentons et de travailler en concertation. Or cette consultation est autant plus difficile aujourd'hui que nous n'avons toujours pas accès à la liste officielle des parents acceptant les contacts par notre Association de Parents d'Elèves (cf. notre courrier à l'autorité administrative du 2/11/2022).

De plus, cette situation est récurrente notamment lors du dernier Conseil d'Administration du 28/08/2022 avec un envoi des documents préparatoires, tel que le Règlement intérieur soumis au vote, quelques heures seulement avant l'assemblée.

Nous souhaitons à ce titre que cette information soit bien stipulée sur le Procès verbal qui n'a pas été soumis à approbation de l'assemblée pour l'instant.

Il s'agit donc ici de porter à la vigilance de tous la nécessité de la transmission des documents préparatoires pour que le Conseil d'Administration de notre collège puisse fonctionner de façon normale telle que prévue dans les textes légaux. Pour cela, il est nécessaire d'adopter dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration des règles de fonctionnement qui seront respectées par chacun. Dans le cas contraire, les représentants des parents se verraient contraints de voter contre de principe à chaque sujet soumis au vote par manque de connaissance et par défaut d'avis éclairé.

Attachés à la réussite de nos jeunes et à une dynamique de co éducation, nous demandons expressément que les conditions soient réunies pour que, dans les instances et les relations avec notre établissement, chacun puisse jouer pleinement son rôle.